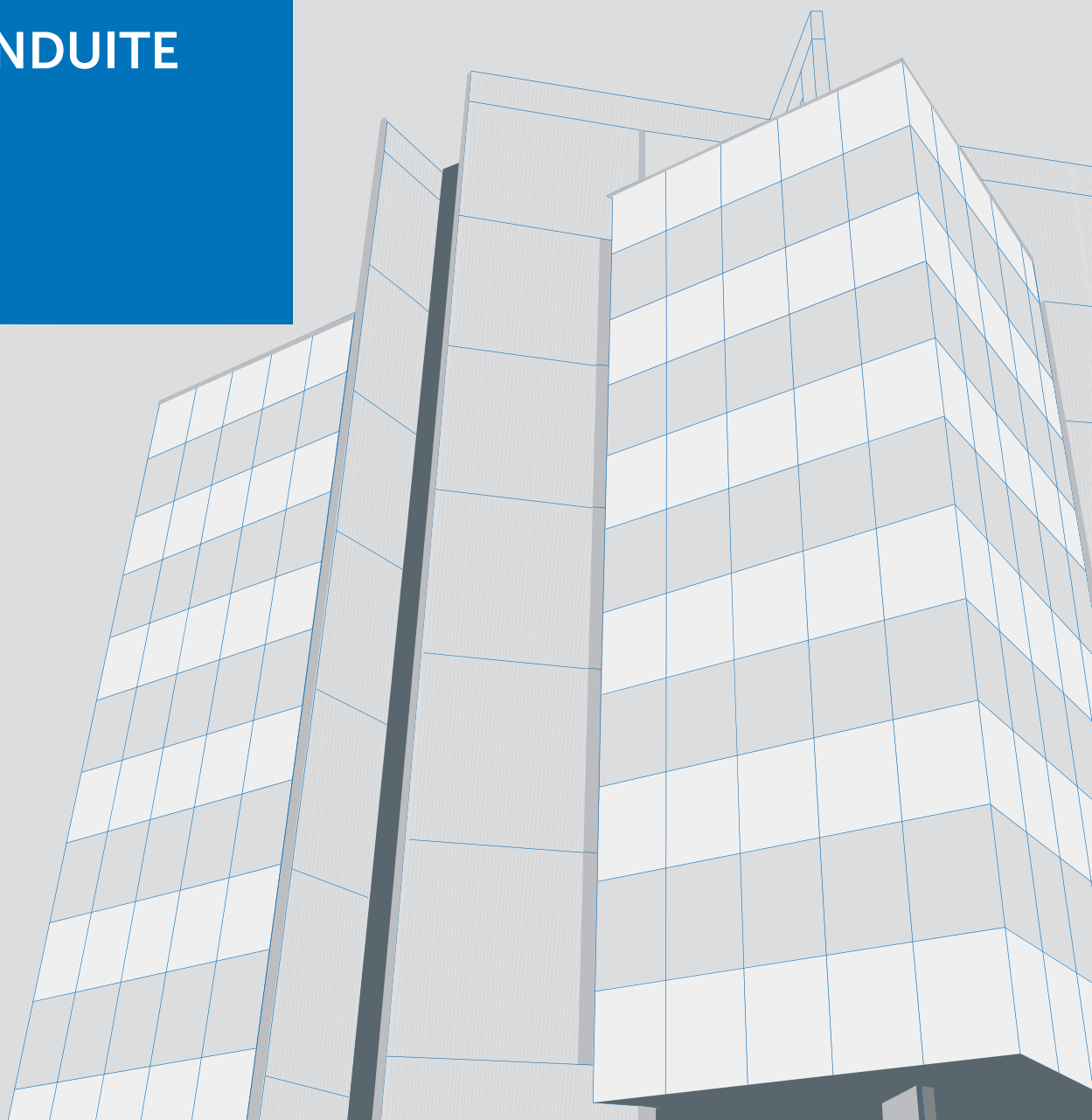


CODE DE CONDUITE



Introduction	3
Vision et valeurs	4
Principes de conduite généraux	5
Intégrité en affaires	5
Concurrence loyale	5
Abus de marché	5
Blanchiment d'argent	5
Conflits d'intérêts	5
Lutte contre la corruption	6
Cadeaux et frais de représentation	6
Documents comptables	6
Informations confidentielles	6
Confidentialité et données à caractère personnel	6
Actifs de la société	6
Propriété intellectuelle	7
Image de l'entreprise	7
Respect des droits de l'homme	7
Centralité de la personne humaine	7
Environnement	8
Santé et sécurité	8
Relations externes	9
Relations avec la communauté	9
Relations avec les fournisseurs	9
Relations avec la clientèle	9
Relations avec le gouvernement	9
Relations avec les actionnaires	9
Activités politiques et autres associations	9
Suivi de l'application du Code	10

Introduction

Développement durable, intégrité et bonne gouvernance d'entreprise

sont des éléments essentiels de notre culture éthique et guident notre conduite vis-à-vis de nos clients, fournisseurs, employés, actionnaires ainsi que de l'ensemble des parties prenantes.

Buzzi considère que l'éthique est un élément essentiel de la gestion d'entreprise et que le respect absolu des lois est un atout apportant de la valeur à la société. Nos décisions stratégiques et opérationnelles sont prises conformément aux valeurs éthiques qui guident notre conduite ainsi qu'aux standards en vigueur.

C'est dans le but de définir des standards en matière d'intégrité et d'équité que le présent Code de conduite (ci-après le « Code ») a été établi. Buzzi les met en oeuvre de façon volontaire en tant qu'engagement envers ses parties prenantes.

Le Code s'applique à la société mère Buzzi SpA, ainsi qu'à ses filiales établies en Italie et à l'étranger¹. En cas de contradiction entre les principes du Code et les lois ou réglementations locales des pays au sein desquels le groupe exerce ses activités, les règles les plus strictes prévaudront toujours.

Des règles supplémentaires peuvent être adoptées par chaque filiale ou groupe de filiales afin de répondre aux besoins spécifiques de leurs organisations. Ces règles ne sauraient en aucun cas être contraires aux standards établis par le présent Code ou en abaisser le niveau. En cas de contradiction, ces standards prévalent.

Les principes repris dans le Code s'appliquent à tous les administrateurs, membres des organes de l'entreprise, employés ainsi qu'aux fournisseurs et à toute personne agissant au nom et/ou pour le compte de Buzzi, y compris et de manière non limitative aux représentants, agents, partenaires, consultants externes, entités mandatées par la société, etc.

Toutes les personnes et entités concernées doivent respecter les principes définis par le Code lorsqu'elles font face à des défis éthiques et juridiques susceptibles de survenir dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

Le Code fait partie du système global de gouvernance d'entreprise de Buzzi. Celui-ci permet de gérer les différents organes de l'entreprise, ainsi que les principes et procédures qui s'y appliquent afin de garantir une gestion efficace répondant aux exigences les plus sévères.

Buzzi encourage ses parties prenantes à adopter des principes et politiques conformes au présent Code.

¹ Dans le présent document, Buzzi SpA et ses filiales établies en Italie et à l'étranger sont désignées par « Buzzi », « la société », « le groupe » ou « l'entreprise ».

Vision et valeurs

Buzzi est un groupe international et multirégional spécialisé dans le ciment, le béton prêt à l'emploi et les agrégats naturels.

Notre équipe de direction a une vision à long terme concernant nos activités et notre engagement relatif au développement durable. Cette vision s'appuie sur des sites de production de haute qualité.

Nous aspirons à la création de valeur grâce à un savoir-faire issu de nombreuses années d'expérience et grâce à l'efficacité de nos installations industrielles.

Depuis plus d'un siècle, nous produisons avec passion deux matériaux essentiels à la prospérité collective : le ciment et son application la plus importante, le béton. Ces matériaux permettent la construction d'infrastructures essentielles telles que les routes, ponts, tunnels, aéroports, barrages de même que la réalisation de bâtiments résidentiels et industriels.

Nos activités quotidiennes sont régies par des valeurs intrinsèquement liées :

Honnêteté et légalité

désigne le fait d'agir avec honnêteté en adoptant un comportement équitable et intègre vis-à-vis de toutes les personnes avec lesquelles nous entretenons des relations (employés, clients, fournisseurs et parties prenantes en général); ce principe implique également le fait de pleinement respecter la législation et les règlements internes.

Centralité de la personne humaine

désigne le fait de considérer les personnes comme des contributeurs permanents à la croissance de la société ; le fait de renforcer le capital humain en tant que pilier soutenant le développement compétitif de l'entreprise ; le fait de considérer les différentes compétences, découlant des différentes cultures, comme un moteur d'amélioration continue favorisant l'engagement et la loyauté de nos employés et associés ; et le fait de donner une priorité haute à la santé et la sécurité des personnes.

Développement durable

désigne le fait d'être conscient de l'impact que nos activités peuvent avoir sur le développement économique, social, environnemental et sur le bien-être des communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités, ainsi que le fait d'exercer nos activités en tant que citoyens responsables et contribuant à la création de valeur pour nos concitoyens et les générations futures.

Orientation vers la clientèle

désigne le fait de fournir des produits et des services dignes de la confiance de nos clients en proposant de la valeur ajoutée en termes de qualité, de prix, de sécurité et d'impacts environnementaux. Ceci afin qu'ils puissent atteindre leurs objectifs de manière efficiente.

Innovation

désigne le fait d'être à la recherche permanente d'innovations concernant tant nos processus de production que nos produits. Désigne également le fait de contribuer au développement de nouveaux matériaux et de nouvelles technologies, ainsi qu'à la création de réseaux de connaissances avec des centres d'excellence dans le domaine de la recherche scientifique.

Principes de conduite généraux

Intégrité en affaires

Buzzi s'engage à exercer ses activités dans le plus strict respect des lois et réglementations en vigueur dans les pays au sein desquels elle opère. Tout en recherchant la réussite économique, les sociétés de Buzzi agissent avec intégrité dans le cadre de leurs activités et attendent de toutes les personnes et entités avec lesquelles elles développent des relations d'affaires qu'elles agissent de même. Il est de la responsabilité de toutes les personnes soumises au présent Code de connaître et de respecter les lois et règlements applicables et d'exercer leurs activités avec loyauté et professionnalisme, afin de satisfaire aux exigences les plus élevées.

Concurrence loyale

Les sociétés de Buzzi soutiennent la libre entreprise. Elles s'efforcent d'exercer une concurrence loyale et éthique dans le cadre des lois en vigueur sur la concurrence. Toutes les personnes assujetties au présent Code doivent se conformer à la législation sur la concurrence telle qu'elle s'applique et ne sauraient en aucun cas conclure, avec un quelconque concurrent, d'accords ou de contrats pouvant être considérés comme anticoncurrentiels ni agir d'une quelconque manière susceptible d'enfreindre les principes du libre marché.

Abus de marché

Les procédures adoptées par Buzzi assurent une gestion et une protection adéquate des informations privilégiées. Toute personne assujettie au présent Code qui, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, prend connaissance d'informations privilégiées concernant directement ou indirectement le groupe ou les titres Buzzi est tenue de conserver ces informations confidentielles et de les gérer conformément aux procédures internes qui s'y rapportent. Il est interdit à toutes personnes assujetties au présent Code de divulguer de fausses informations ou d'effectuer des opérations frauduleuses qui pourraient avoir une incidence significative sur les titres émis par Buzzi.

Blanchiment d'argent

Buzzi prend toutes les mesures possibles et raisonnables pour prévenir toute forme de blanchiment d'argent et de financement d'activités criminelles telles que le terrorisme. Buzzi a pour objectif de n'entretenir des relations d'affaire qu'avec des entités intègres, exerçant des activités commerciales légales et dont les fonds proviennent de sources légales. Par conséquent, avant d'établir une quelconque relation commerciale, les sociétés de Buzzi doivent déployer tous les efforts raisonnablement nécessaires à l'obtention d'informations concernant leurs partenaires potentiels et vérifier, en toute bonne foi, que les activités commerciales qu'ils exercent sont légales.

Conflits d'intérêts

Buzzi conçoit que ses collaborateurs peuvent prendre part à des activités industrielles, financières ou commerciales en dehors de leurs fonctions. Cependant, ces activités doivent être exercées dans le cadre prévu par la loi et les contrats de travail applicables. Ces activités ne sauraient en aucun cas engendrer une situation de conflit avec leurs responsabilités en tant que collaborateurs de Buzzi. Dans le cadre de son travail, toute personne soumise au présent Code doit agir de manière à ce que chaque décision soit prise dans l'intérêt de Buzzi et ne soit pas influencée par des intérêts privés et/ou des relations personnelles. Tout conflit d'intérêts, même potentiel, doit être signalé au préalable au service locale d'audit interne et au Comité de Conformité (lorsqu'il est établi) ou au superviseur concerné.

Lutte contre la corruption

Buzzi estime que la corruption est un obstacle majeur au développement durable, à la croissance économique et à la libre concurrence. Pour cette raison, la société interdit et ne tolère aucune forme d'actes de corruption. Il est interdit à toute personne assujettie au présent Code de donner, d'offrir, de promettre, de recevoir, respectivement d'accepter, de demander ou de solliciter, de manière directe ou en ayant recours à un intermédiaire, toute somme d'argent ou chose de valeur en vue d'obtenir un avantage indu pour elle-même, ses proches, des tiers ou pour le groupe.

Ce principe s'applique quel que soit la nature du bénéficiaire d'un acte de corruption, représentant d'un gouvernement, d'une administration ou d'une entité privée.

Cadeaux et frais de représentation

Toute personne assujettie au présent Code, lorsqu'elle traite avec des tiers, tant publics que privés, ne peut offrir ou accepter quoi que ce soit de valeur susceptible d'engendrer une dette de gratitude ou d'influencer le jugement indépendant de la partie destinataire. Les cadeaux d'usage de valeur modeste ainsi que les frais de représentation ordinaires et raisonnables sont autorisés, à condition qu'ils respectent la législation en vigueur dans les différents pays ainsi que les règlements internes applicables.

Documents comptables

Toutes les opérations et transactions effectuées par et pour le compte de Buzzi doivent être dûment enregistrées et leur autorisation de même que le caractère légitime, cohérent et équitable de celles-ci doivent être facilement vérifiables. Chaque transaction doit être documentée de manière appropriée afin qu'il soit possible à tout moment d'effectuer des contrôles attestant les caractéristiques et motivations de la transaction et permettant d'identifier les personnes ayant autorisé, effectué, enregistré et vérifié ladite transaction.

Informations confidentielles

Les informations confidentielles, à savoir les informations stratégiques, financières, techniques ou commerciales qui ne relèvent pas du domaine public, doivent être protégées. Toutes les personnes assujetties au présent Code doivent tenir secrètes les informations confidentielles liées au groupe dont elles ont pris connaissance dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions..

Confidentialité et données à caractère personnel

Buzzi s'engage à protéger les informations personnelles relatives aux destinataires et aux tiers qu'elle détient et à prévenir toute utilisation inappropriée ou non autorisée de ces informations. Les employés de Buzzi n'acquièrent et ne traitent que les données à caractère personnel nécessaires aux fins de l'exercice de leurs fonctions, ceci conformément à la réglementation applicable et aux normes de sécurité et de protection établies par l'entreprise.

Actifs de la société

L'utilisation des ressources et actifs de la société doit être conforme à la réglementation en vigueur et aux instructions données par l'entreprise. Elle doit toujours être réalisée avec diligence, de façon responsable et avec exactitude. Toutes les personnes assujetties au présent Code sont responsables de la protection des biens matériels et immatériels qui leur sont confiés.

Chacune de ces personnes doit s'engager à éviter tout dommage, perte ou utilisation inappropriée ou non autorisée de ces biens.

Propriété intellectuelle

Buzzi accorde une attention particulière à la recherche appliquée et, grâce à son activité de RDI continue et intense, ne cesse d'explorer et de développer les innovations potentiellement applicables tant dans le cadre de ses processus de production qu'en ce qui concerne ses produits. Les résultats de cette activité de recherche, de développement et d'innovation, associés au savoir-faire développé au sein de l'entreprise, font partie de son patrimoine et doivent être protégés en tant que tels.

Toutes les personnes assujetties au présent Code sont tenues, dans le cadre de leurs fonctions et responsabilités, de protéger tout ce qui constitue la propriété industrielle et intellectuelle du groupe. De même, elles doivent s'abstenir de porter atteinte à la propriété intellectuelle d'autrui sans autorisation appropriée.

Image de l'entreprise

Toutes les personnes assujetties au présent Code sont tenues d'exercer les activités pour lesquelles elles sont compétentes, en gardant toujours à l'esprit le fait que l'image de la société est largement déterminée par leurs actions. Par conséquent, elles ne sauraient en aucun cas abuser des ressources ou de l'influence de Buzzi, ni discréditer le nom et la réputation du groupe.

Respect des droits de l'homme

Buzzi s'engage à protéger les droits de l'homme dans tous les pays où elle opère. Dans le cadre de ses relations internes, ainsi que dans celui de ses interactions avec des tiers, la société reconnaît et respecte les principes de dignité et d'égalité de chaque personne et ne tolère aucune forme de discrimination ou de harcèlement.

Buzzi protège l'intégrité physique et morale de ses employés et associés et s'engage à leur assurer des conditions de travail respectant la dignité des personnes ainsi qu'un environnement de travail sûr et sain. Buzzi condamne l'exploitation du travail, interdit le recours à toutes formes de pratiques de travail illégales et promeut la protection des droits des travailleurs, des libertés syndicales et du droit d'association. Toutes les personnes assujetties au présent Code sont tenues, envers des personnes avec lesquelles elles entretiennent des relations, d'adopter un comportement fondé sur le respect mutuel et d'éviter tout comportement discriminatoire ou offensant et toute forme de harcèlement.

Centralité de la personne humaine

Buzzi reconnaît la centralité de la personne humaine et croit que son succès dépend avant tout de l'engagement de chacun de ses employés. C'est pourquoi elle favorise le développement personnel et professionnel de ses employés à travers des initiatives visant à accroître leurs compétences et leur expertise.

Les mêmes opportunités sont proposées à tous les employés, afin que chacun puisse bénéficier d'un traitement équitable fondé sur le mérite, indépendamment des caractéristiques et conditions personnelles, telles que le genre, la nationalité, la religion, l'âge, etc.

Dans le cadre des processus de sélection, de gestion et de développement du personnel, chaque décision est prise en se basant exclusivement sur les compétences, le professionnalisme, l'engagement et des critères liés au travail fourni sans favoritisme ou discrimination.

Environnement

Buzzi s'engage, dans tous les pays où la société opère, à exercer ses activités en pleine conformité avec les lois et règlements visant à la protection de l'environnement et à l'utilisation durable des ressources naturelles. Lorsqu'elle définit ses stratégies d'entreprise, Buzzi évalue systématiquement les enjeux environnementaux. L'entreprise privilégie l'utilisation de procédés, de technologies et de matériaux qui réduisent la consommation d'énergie et de ressources naturelles et limitent les impacts négatifs potentiels de ses activités sur l'environnement en termes de pollution, d'émissions ou de production de déchets. Dans le cadre de leurs fonctions, toutes les personnes soumises au présent Code sont tenues de respecter l'ensemble des lois et règlements en vigueur, ainsi que toutes les politiques de la société en ce qui concerne les questions environnementales et d'adopter, dans la mesure du possible, des critères plus stricts que les réglementations elles-mêmes.

Santé et sécurité

Buzzi vise le niveau de sécurité le plus élevé pour ses employés et ses fournisseurs, c'est-à-dire celui pour lequel aucune blessure ou maladie professionnelle n'est susceptible de survenir. Pour ce faire, Buzzi considère qu'il est essentiel de se conformer à toutes les exigences et dispositions légales et réglementaires applicables dans les pays où elle exerce ses activités. Buzzi considère par ailleurs que les choix techniques et organisationnels doivent prioritairement à toutes considérations d'ordre économique et/ou de maîtrise des coûts, prendre en compte la santé et la sécurité des personnes. Buzzi est conscient qu'un tel niveau de sécurité ne peut être atteint qu'en garantissant, de manière continue, l'évaluation correcte des risques, comportements et mesures préventives, ainsi qu'en mettant en place un système de contrôle impliquant tous les employés.

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, toutes les personnes soumises au présent Code sont tenues de contribuer au maintien de conditions de travail sûres, pour elles-mêmes et pour les autres. Ceci en respectant scrupuleusement l'ensemble des règlements et politiques de la société lié à l'hygiène, la santé et la sécurité. Tous les collaborateurs du groupe éviteront les situations et comportements dangereux, assisteront à des sessions de formation et porteront, lorsque requis, les équipements de protection individuelle appropriés.

Relations externes

Relations avec la communauté

Buzzi reconnaît l'importance d'établir et de maintenir des relations de confiance avec les communautés au sein desquelles elle exerce ses activités. Ces relations se basent sur le respect mutuel, un partenariat actif, la transparence et une collaboration à long terme. L'entreprise est ouverte au dialogue avec les institutions, les groupes d'opinion et la communauté locale et soutient la vie sociale autour de ses sites de production.

Relations avec les fournisseurs

Buzzi fonde ses relations avec ses fournisseurs sur des pratiques légales, efficaces et équitables, et attend de ses fournisseurs qu'ils adoptent la même approche dans le cadre de leurs relations commerciales. Les collaborateurs de Buzzi doivent veiller à ce que la sélection des fournisseurs se base uniquement sur la compétitivité technique et économique de ces derniers, ainsi que sur leur crédibilité et leur stabilité. Les conflits d'intérêts potentiels liés à la sélection des fournisseurs doivent être traités dans le strict respect des directives applicables de l'entreprise.

Relations avec la clientèle

Buzzi collabore avec ses clients dans le cadre du développement de solutions techniques innovantes pour mieux répondre aux exigences et aux aspects cruciaux d'un marché en constante évolution. Toute personne soumise au présent Code entretiendra avec nos clients des relations basées sur l'honnêteté, la courtoisie et la coopération, afin de respecter les engagements et obligations pris, de fournir des informations exactes, exhaustives et véridiques, et d'éviter toute pratique commerciale trompeuse ou abusive.

Relations avec le gouvernement

Les relations avec l'administration publique doivent satisfaire aux plus hautes exigences éthiques ainsi qu'à la législation en vigueur. Ces relations sont gérées exclusivement par les services de la société qui en ont la charge et y sont autorisés. Ceux-ci ont le devoir d'agir sans jamais compromettre l'intégrité et la réputation de Buzzi.

Relations avec les actionnaires

Buzzi maintient des relations continues avec ses actionnaires et le marché par le biais de communications ciblées, telles que réunions, présentations, communiqués de presse et conférences. Buzzi s'engage à fournir à ses actionnaires et au marché des informations claires et exhaustives, ainsi qu'à assurer une communication transparente, opportune, cohérente et conforme à la législation en vigueur.

Activités politiques et autres associations

Les sociétés de Buzzi peuvent verser des contributions, de manière directe ou indirecte, à des partis et organisations politiques, ainsi qu'à leurs représentants, dans le respect et les limites autorisée par les lois et règlements applicables. Les contributions aux organisations non associées ou non affiliées doivent être adaptées à la taille et aux particularités de ces entités et ne doivent pas conduire un tiers à identifier Buzzi comme membre ou participant affilié de l'entité bénéficiaire.

Suivi de l'application du Code

Ce Code a été approuvé par le Conseil d'Administration de Buzzi SpA le 7 février 2019.

Il a été distribué à toutes les filiales du groupe. Celles-ci l'adopteront dans les meilleurs délais au travers d'une résolution du conseil d'administration.

Buzzi distribuera le Code à toutes les personnes concernées. À cette fin, chaque entité du groupe offrira des formations et/ou proposera des sessions d'information spécifiques visant à rendre le code transposable aux activités et au travail de toutes les personnes qui lui sont assujetties. Les employés souhaitant obtenir des informations ou précisions supplémentaires, peuvent contacter leurs responsables hiérarchiques ou le service local d'audit interne et le Comité de Conformité (lorsqu'il est établi).

Il incombe au service local d'audit interne et au Comité de Conformité (le cas échéant) de vérifier que les lignes directrices du Code ont été appliquées et respectées au sein des organisations dans lesquelles ils opèrent.

Ce Code fait partie intégrante de la relation que chaque personne entretient avec Buzzi. Son respect est une condition essentielle à l'établissement et au maintien de la relation avec la société. La violation de ses dispositions est susceptible d'entraîner, pour les employés de l'entreprise, l'application, dans le respect de la législation en vigueur et des contrats de travail concernés, d'une mesure disciplinaire adaptée à la gravité de la violation constatée.

En cas de non-respect par des tiers, Buzzi est susceptible d'exiger de ceux-ci de prendre des mesures correctives. Des manquements ou violations répétés du Code ou le fait de refuser de mettre en place des mesures correctives peuvent conduire Buzzi à mettre fin à sa relation avec le tiers concerné.

Buzzi met à la disposition de toute personne ayant connaissance d'un comportement illégal ou d'une violation du présent Code des canaux de signalement appropriés, garantissant le titre confidentiel du signalement.

Les situations douteuses et soupçons en lien avec les dispositions du code doivent être signalés au responsable du service local d'audit interne et au Comité de Conformité (le cas échéant). Il relève de leur responsabilité de gérer les cas signalés conformément aux procédures spécifiques de la société.

Buzzi s'engage à protéger, dans les limites et le respect de la législation en vigueur, l'anonymat de toute personne à l'origine d'un signalement et à ne tolérer aucune forme de représailles ou de discrimination à l'encontre de cette personne pour autant qu'elle ait agi de bonne foi.



Buzzi SpA

Via Luigi Buzzi, 6 | Casale Monferrato (AL) | Tel. +39 0142 416 111

[buzzi.com](https://www.buzzi.com)